



Paris, le 30 août 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le CETA ne doit pas être appliqué !

Le 8 septembre dernier, le premier ministre a reçu les conclusions de l'évaluation de l'impact du CETA sur l'environnement, le climat et la santé. Le verdict est sans appel : demain l'Europe, la France, importeront des produits alimentaires ayant bénéficié, dans leur mode de production, de 46 molécules interdites aujourd'hui sur le territoire européen. Catastrophique !

C'est pourquoi, avant la réunion de concertation des parties prenantes organisée le 12 septembre par le gouvernement, la FNSEA et JA ont tiré la sonnette d'alarme et exigé des pouvoirs publics qu'ils apportent des garanties nouvelles face aux dangers que représentent ces distorsions de concurrence inacceptables.

Cette demande est restée sans réponse et demain 21 septembre, le CETA entre officiellement en vigueur de façon provisoire sachant que, dans ce registre, le provisoire est toujours de nature à durer.

C'est la double peine pour les paysans français qui subissent interdictions et importations. Non seulement la France veut leur imposer de réduire leurs possibilités de traitement phytosanitaire mais dans le même temps, elle ouvre grand la porte aux produits interdits ! A l'heure des Etats Généraux de l'Alimentation, cet accord vient balayer d'un revers de main la transition écologique menée par les agriculteurs Français depuis de nombreuses années.

La FNSEA et JA, au nom des agriculteurs français, disent Non à un accord injuste, inique et inacceptable. Nous en appelons au Président de la République qui pendant sa campagne s'était engagé à tenir compte des résultats de cette étude.

Contacts presse :

FNSEA : Marion FOURNIER – 07 60 29 56 17 [@FNSEA](https://twitter.com/FNSEA)

JA : Claire CANNESSON - 06 59 98 56 90 [@JeunesAgri](https://twitter.com/JeunesAgri)